



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**EXPOSITION ITINERANTE
EXTERIEURE**

Formulaire de prêt de matériel
Exposition itinérante pour un usage en extérieur

Contact

Pour toute information, demande de réservation ou de prise de rendez-vous pour la restitution de l'exposition, merci de contacter la cellule d'animation du SAGE NRG à l'adresse mail : sagenrg@gers.fr et au numéro suivant : 05 62 67 31 67.

Objet de l'emprunt

L'emprunt de matériel concerne l'exposition itinérante « Neste et Rivières de Gascogne » prêtée à titre gracieux par la Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne (CLE NRG).

L'exposition est composée de 8 roll-ups en recto-verso.

Conditions générales de l'emprunt

Cette mise à disposition est consentie et acceptée de bonne foi entre les parties, sous les conditions suivantes, que les parties s'engagent à respecter.

La Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne s'engage à assurer à l'emprunteur une jouissance paisible des biens.

L'emprunteur s'engage à prendre l'intégralité de l'exposition dans l'état où elle se trouve au moment de la mise à disposition et à ne l'utiliser que pour un usage strictement conforme à sa destination : sensibilisation, information, communication.

L'emprunteur ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, ni céder, ni sous-louer l'exposition, ni consentir, ni laisser acquérir de quelconques droits sur ce bien.

L'emprunteur installe et désinstalle les matériels dans les règles de l'art (cf. notice d'utilisation de l'exposition). Le transport de l'exposition est à la charge de l'emprunteur. Elle est à retirer/ramener auprès de la cellule d'animation du SAGE Neste et rivières de Gascogne, hébergée au sein du Département du Gers – Direction Territoires et Développement Durable – Bâtiment HQE – 81 route de Pessan, 32000 Auch.

L'emprunteur s'engage à assurer l'exposition auprès d'une compagnie d'assurance de son choix. Cette assurance couvrira les dommages, pertes ou vol qui pourraient survenir lors du transport des œuvres, de la manutention et durant la mise à disposition et garantira les conséquences de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, à ses membres lors de l'utilisation du matériel. L'attestation d'assurance devra être communiquée au département avant réception de l'exposition.

L'emprunteur s'engage à rendre l'intégralité de l'exposition, en bon état, et dans emballage initial.

Formulaire

Statut de la structure

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Association | <input type="checkbox"/> Etablissement public de l'Etat |
| <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale | <input type="checkbox"/> Autre, préciser : |

Nom de la structure

Nom :

Adresse :.....
.....

Contacts de l'emprunteur

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom :

Fonction au sein de la structure :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :.....

Reconnait avoir reçu à titre de prêt à usage, suivant les conditions indiquées ci-avant l'exposition itinérante à usage intérieur « Neste et rivières de Gascogne ».

Exemplaire emprunté de l'exposition

Identifiant de l'exemplaire emprunté :

X - Y

Date de l'emprunt

Date de l'emprunt du matériel : /..... /

Date prévue de retour du matériel : /..... /

Signature de l'emprunteur :

Retour du matériel

Le matériel a été reçu en retour le : /..... /

Par :

Nom : Prénom :

Fonction au sein de la structure :

Commentaires éventuels :

.....
.....

Nom et signature de la personne réceptionnant le retour du matériel :